



Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITE DE DIRECTION
 Séance du 06 février 2018

Date de convocation :
 Le 26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le six février à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-six janvier 2018.

Nombre :
 - délégués titulaires : 18
 - de présents : 7
 - de votants : 8

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Valérie TOMSON ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Anne GOZÉ.

- délégués suppléants : 12
 - de présents : 1
 - de votants : 1

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (03) :

Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent DOCHEZ ; Mme Monique DESSENSIS.

N° d'inscription de l'acte
 soumis à l'obligation de
 transmission au Représentant
 de l'État :
 II/003/18

Étaient absents, excusés (13) :

M. Laurent DEGALLAIX ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU excusée ; Mme Renée STIÉVENART excusée ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX excusé ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Monique GUILBERT excusée ; M. Bruno FONTAINE excusé qui a donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent HADOT excusé qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

Secrétaire de Séance :
 M. Pierre LABONTÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Nos Réf : PL/IC

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-4 à L.133-10 du Code du Tourisme ;

OBJET : Fixation des effectifs
 du personnel.

Vu le Code du Tourisme et notamment son article R133-10 ;

Ainsi fait et délibéré en
 séance les jours, mois et an
 susdits.
 La Présidente,
 Élisabeth GONDY

Vu le Décret 2005-490 du 11 mai 2005 relatif aux Offices de Tourisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaire, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la Convention Collective en date du 20 décembre 2002, applicable aux personnels et employeurs des organismes de tourisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC « Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole » approuvé par le Comité de Direction du 15 juin 2012, et notamment ses articles 4, 7 et 12 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes

La Présidente :

-Certifie sous sa
 responsabilité le caractère
 exécutoire de cet acte ;
 -Informe que la présente
 délibération peut faire
 l'objet d'un recours devant le
 tribunal administratif dans un
 délai de 2 mois à compter de
 sa date de réception en Sous-
 Préfecture.



Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération N°044/16 prise par le Comité de Direction en sa séance du 14 décembre 2016 ;

Suite à l'évolution des missions de l'Office de Tourisme confiées par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, il convient de fixer les nouveaux effectifs du personnel, selon la grille de qualification des emplois de la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme N°3175, et comme suit ;

Les effectifs de Valenciennes Tourisme et Congrès sont :

- **Quatre cadres**
- **Six techniciens,**
- **Dix agents,**
- **Dix intervenants extérieurs (guides).**

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 6 février 2018,

- De fixer les effectifs de l'Office de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à compter du 1er Mars 2018, à 20 Salariés (18,33 ETP) et 10 intervenants extérieurs (cf.: tableau joint).

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

FIXE :

- **Les effectifs de l'Office de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à compter du 1er Mars 2018, à 20 Salariés (18,33 ETP) et 10 intervenants extérieurs (cf.: tableau joint).**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 06 février 2018

La Présidente,
Élisabeth GONDY



PERSONNEL OTC VM

Nature des contrats	Nombre	Commentaires
CDI	14	Dont 2 à temps partiel et 2 congés maternité (fin prévue en Février 2018)
CDD	6	Dont 1 contrat en alternance et 1 contrat civique
VACATAIRES	10	Intervenants extérieurs

